

Publication des maquettes budgétaires 2025 (IBC)

Les maquettes budgétaires dématérialisées pour 2025 ont été mises en ligne le lundi 13 janvier 2025. Nous vous prions de nous excuser de la gêne occasionnée par le retard de publication, des difficultés techniques nous ayant conduit à reporter de quelques jours leur déploiement.

Les principales évolutions sont présentées dans la [fiche pratique](#) accessible sur l'[espace actes budgétaires](#). En synthèse, voici les éléments à retenir :

- **Evolution de la nomenclature fonctionnelle en M57** : Les rubriques suivantes sont créées : 045 "actions internationales", 327x "soutien aux sportifs", 6312 "Marchés alimentaires" (la rubrique "autres" est recodifiée en 6318) et 848 "Parking". Les rubriques suivantes sont supprimées : 022 "Information, communication, publicité", 023 "Fêtes et cérémonies", 024 "Aide aux associations" et 501 "Services communs".
- **Création de l'annexe environnementale au CA et au CFU 2024 (M57/M4)** : La nouvelle annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique », est mise en place. Elle s'applique dès 2024 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Pour plus d'informations, nous vous invitons à [cliquer ici](#). A noter, l'annexe environnementale s'intitule "Impact du budget pour la transition écologique" sur TotEM et les maquettes.
- **Mise à jour des maquettes CFU 2024** : Deux nouveaux états comptables sont intégrés : (I-B2, III-D). Plusieurs états relevant de la collectivité évoluent et sont à présent en cohérence avec le CA et le BP (fiscalité, état du personnel, engagements hors bilan).
- **Correctifs d'anomalie** : Plusieurs correctifs d'anomalie sont déployés, en particulier s'agissant des CA 2024 mais également des états IV C1 relatifs à l'équilibre réel du budget.
- **Nouvelle version TotEM 2.x à venir** : TotEM 2.7, prévue début 2025, introduira des améliorations pour la gestion des erreurs, le glisser-déposer des annexes et un accès simplifié au support technique. La version 1.6.801 ne sera plus maintenue à compter de 2026 — la migration vers TotEM 2 doit donc être anticipée au plus tôt par le service informatique.
- **Anomalie en cours sur la version 1.6 et 2.6 de TotEM**

Nous avons récemment détecté une anomalie dans l'onglet "Aide au contrôle". Le rapport d'erreur n'affiche pas les erreurs présentes dans le flux. Cette anomalie est visible sur les versions 1.6 et 2.6 de TotEM. Un correctif sera déployé prochainement afin de résoudre le problème.

[Guide d'utilisation TotEM 2.X](#)



[FAQ CFU TotEM](#)

Foire Aux Questions CFU – TotEM 2.x



[Se désinscrire](#)